



ORPC du district de Lavaux-Oron

Comité de direction

p.a. ORPC du district de Lavaux-Oron
Rte de l'Industrie 15 – 1072 Forel-Lavaux

PRÉAVIS AU CONSEIL INTERCOMMUNAL N° 04-2022

SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2022

Budget 2023

Responsabilité(s) du dossier :

- Jean-Marc Chevallaz, président du CODIR

Forel, le 1^{er} septembre 2022

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers intercommunaux,

1. Objet du préavis

Conformément aux dispositions légales,

- de la loi du 28 février 1956 sur les communes (art. 93a) situation au 01.07.2013
- du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes

le Comité de direction a l'honneur de soumettre à votre approbation le budget de l'ORPC du district de Lavaux-Oron pour l'année 2023.

Le budget 2023 a été établi selon la répartition des activités et des charges ORPC, et les obligations liées à la Loi Fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi), l'Ordonnance sur la protection civile (OPCi), la Loi d'exécution de la législation fédérale sur la protection civile (LVLPCi).

Les commentaires figurant sur le budget 2023 vous apporteront plusieurs renseignements utiles. Le montant total à charge des communes s'élève à CHF 1'511'100.-, soit CHF 23.50 par habitant (situation au 31.12.2021, selon STATVD).

2. Conclusions

Fondé sur ce qui précède, le Comité de direction vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil intercommunal, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil intercommunal de l'Association « ORPC du district de Lavaux-Oron »

- vu le préavis No 04 – 2022 du Comité de direction du 1^{er} septembre 2022 ;
- vu le rapport de la commission de gestion ;

décide :

- d'approuver le budget 2023 de l'ORPC du district de Lavaux-Oron tel que proposé.

Approuvé par le Comité de direction dans sa séance du 1^{er} septembre 2022.

Au nom du Comité de direction

Le président

J.-M. Chevallaz



Le secrétaire

P. Favre

Annexe : budget 2023